

# Compte rendu réunion

## Séance du 29 mai 2017



L'an deux mil dix-sept et le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 23/05/2017*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire. *Affichage porte de la Mairie le 23/05/2017*

Présents : MM. GUILLAUME Alain - MORIN Daniel - ANDRE Philippe - LE MAINTTEC Christophe — SAGUET Emmanuelle – CHEREL Nolwen — COJEAN François – NOGUES Loïc – THOMÉ Valérie - OLLITRAULT Michelle — SHEWARD Sandra - LE CLEZIO Valérie – GLOUX Ingrid

Absents excusés : Thérèse BAUD a donné procuration à Emmanuelle SAGUET  
Daniel PETIOT

Secrétaire de séance : Mme SAGUET Emmanuelle

### **1/ Tirage jury d'assises 2018 en présence de Mr HAMON Xavier, Maire de LE QUILLIO et Mr LARVOR Benoît, Maire d'HEMONSTOIR.**

En application des dispositions des articles 259 et 260 du code de procédure pénale, Mr Le Préfet a pris un nouvel arrêté fixant pour l'année 2018 la répartition du nombre de jurés et prévoyant également un regroupement des communes. Ainsi, les communes de ST CARADEC, LE QUILLIO et HEMONSTOIR sont regroupées pour un tirage de 6 jurés.

Ont été tirés au sort :

Nom et prénom : HATTON Claude

Date et lieu de naissance : 01/08/1945 à OUZOUEUR LE MARCHE (41)

Domicile : 11, le Hambout  
22600 HEMONSTOIR

Nom et prénom : ITAN Erwan

Date et lieu de naissance : 10/08/1993 à PITIVIERS (45)

Domicile : 1, rue des Tisserands  
22460 LE QUILLIO

Nom et prénom : MAHE épouse BAUCHET Colette

Date et lieu de naissance : 02/05/1953 à PARIS 14ème

Domicile : 3, impasse Surcouf  
22600 ST CARADEC

Nom et prénom : LE FLOHIC Léon

Date et lieu de naissance : 03/06/1937 à HEMONSTOIR (22)

Domicile : 2, Trahouet  
22600 HEMONSTOIR

Nom et prénom : FRABOULET Pascal

Date et lieu de naissance : 06/04/1968 à LOUDEAC (22)

Domicile : 1, rue de la Croix Rouge  
22460 LE QUILLIO

Nom et prénom : LE NORMAND Emmanuelle

Date et lieu de naissance : 20/06/1985 à LOUDEAC (22)

Domicile : lotissement de la Pommeraie  
22600 ST CARADEC

**2/ RD 2164 (Ex RN164) - travaux sur voirie et projet d'aménagement du carrefour :**  
convention avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor

Tous les aménagements envisagés par les communes sur les routes départementales doivent faire l'objet :

- d'une autorisation du Conseil Départemental lors d'un passage en commission permanente
- d'une convention d'occupation du domaine public signée par le Maire de la commune concernée et par le Président du Conseil Départemental

Ainsi, en vue des travaux d'aménagement du carrefour Butte Ste Anne/RD2164 (réalisation d'un plateau), l'assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise Mr Le Maire à solliciter l'accord du Conseil Départemental pour cet aménagement et à signer la convention et tout document s'y rapportant.

**3/ Voirie**

✓ **Programme 2017**

Rappel des travaux :

- |             |   |
|-------------|---|
| 2017        | ● Rue de Rohan<br>Impasse du Faubourgs<br>RD 2164 (ex RN164)  |
| 2018 / 2019 | ● Kerjoie Tranche 2 et 3<br>Kerjoie Tranche1 (Côtes d'Armor habitat)<br>Réseaux (Côtes d'Armor habitat) |

Estimatif des travaux 436 857 €HT.

Suite à l'appel à candidatures, deux entreprises ont répondu :

EIFFAGE : 444 127.25 €HT

COLAS : 435 652.72 €HT

L'entreprise EUROVIA s'est excusée de ne pas pouvoir répondre.

Après examen des offres par le cabinet NICOLAS, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de retenir l'offre faite par l'entreprise COLAS CENTRE OUEST et autorise Mr Le Maire à signer les pièces relatives au marché.

✓ **Curage fossés :**

2 réponses sur 3 entreprises sollicitées

CARRE : 92 €HT l'heure

DUBOIS : 69 €HT l'heure

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre faite par l'entreprise DUBOIS

✓ **Point à temps manuel :**

BERTHO : 750 €HT/T

COLAS : 785€HT/T

✓ **Point à temps automatique :**

BERTHO : 569 €HT/T

COLAS : 658 €HT/T

L'entreprise COLAS, au vu de l'expérience et des coûts totaux comparés des années passées, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre faite par COLAS et autorise Mr Le Maire à signer les pièces relatives au marché.

#### **4/ Projet NPP (Nouveaux Pas de Portes) : point sur le dossier**

Suite aux propositions de l'ADAC, la commission bâtiments communaux n'a pas retenu l'aménagement sur deux étages, jugé trop onéreux. L'option proposée au CM consiste à réaliser, en plain-pied, deux locaux commerciaux de type bar- restaurant pour l'un et local commercial avec atelier pour l'autre. Est prévue également une surface de 100 m<sup>2</sup> à destination d'une profession libérale. Le tout pour un montant total de travaux estimé à 650 000 €HT.

**1- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr Le Maire à lancer l'appel à candidatures maître d'œuvre** avec une date de remise des plis pour le mardi 27 juin à 12h.

**2 -** Le projet de consultation a été préparé par l'ADAC.

Trois cabinets seront retenus à l'issue de la commission d'appel d'offres prévue le 11 juillet matin. **L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de verser aux trois cabinets retenus un montant forfaitaire de 3000 €** pour l'esquisse chiffrée qui sera examinée par la commission à la mi-septembre.

**3 - L'assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès des instances habilitées** (Etat, Région, Département...)

**4-** Dans l'immédiat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire procéder à un diagnostic amiante avant démolition.

#### **\* Travaux sur bâtiments : devis**

**Eglise :** les travaux de remise aux normes d'électricité doivent être engagés en septembre/octobre prochain avec l'entreprise retenue SEGI2A.

Pour la peinture de la voûte à réaliser en janvier 2018, 2 devis

CHAPRON : 31 904 €TTC

LERAY : 28 929 €TTC.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de retenir l'offre faite par l'entreprise LERAY

**Eglise (suite) :** lors de la séance précédente, le Conseil avait jugé trop onéreuse la réalisation de toilettes dans le jardin du presbytère ainsi que le changement de toutes les ouvertures du bâtiment de la paroisse, encore en bon état. Après échanges avec les représentants de la paroisse, il apparaît plus judicieux de réaliser ces toilettes dans la sacristie où l'accessibilité des personnes à mobilité réduite est assurée. Mr Le Maire propose de programmer une visite sur le site avec plombier et menuisier.

**Bureaux mairie :** plafond, isolation et ouvertures ont été entièrement refaits. Les câblages informatique et électrique ont été mis aux normes.

Actuellement, les travaux de peinture et de revêtement sont en cours.

**Ecole :** le remplacement du portail et du portillon sera réalisé début juillet.

#### **Travaux autres :**

Arbres tombés dans l'Oust après tempête de février. Sur proposition d'Alain MOREL, technicien Loudéac Communauté, et en vue de respecter au mieux le cours d'eau et ses rives, deux entreprises ont été sollicitées : Franck DESLANDES de Ménéac pour la pelle sécateur et COURTEL de la Chèze pour le broyage. Les travaux ont été réalisés fin de semaine dernière pour un montant voisin de 700 €

## **\* Informations Loudéac Communauté, compte rendu de nos représentants**

### **Assainissement :**

- collectif : marché d'inspection des réseaux EU et contrôle de branchements Groupement de commande Loudéac Communauté Bretagne Centre

Dans un souci de cohérence et de mutualisation, il a été décidé de constituer un groupement de commandes en application des dispositions de l'article Article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 approuvé par tous les organes exécutifs de tous les membres du groupement et portant sur le programme inspection des réseaux d'assainissement et contrôle des branchements.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront membres les communes ayant demandé l'adhésion au groupement et la communauté de communes Loudéac Communauté Bretagne Centre.

- La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.
- Le groupement prendra fin au terme du marché.
- La communauté de communes Loudéac Communauté Bretagne Centre assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats.
- Conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, elle sera chargée de signer et de notifier le marché.
- Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.
- La commission d'appel d'offres sera celle de la communauté de communes Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront l'EPCI et les communes,

**ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le programme inspection des réseaux d'assainissement et contrôle des branchements,

**ACCEPTE** que la communauté de communes Loudéac Communauté Bretagne Centre soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à venir.

- Individuel : la remise aux normes des installations des particuliers est désormais subventionnable par l'Agence de l'Eau à hauteur de 60 % avec un plafond de 8 500 €TTC. Possibilité de contracter un prêt à taux 0 % pour la différence à charge.

**Communication et culture** : les 1ères réunions depuis la mise en place de la nouvelle communauté de communes vont démarrer.

### **Environnement :**

Déchetterie : tri des déchets avec pour objectif méthanisation future des déchets verts (tonte) et broyage des branches et branchages pour la chaufferie.

Entretien des rives : projet de nettoyage de 2 rives de l'Oust sous l'égide de l'intercommunalité. Aujourd'hui opérations au coup par coup.

### **\* Résultats des tests sur effluents TDI**

Les tests réalisés permettent d'envisager de recevoir les effluents de TDI, mais en quantité très limitée pour le bon fonctionnement de la station, soit 3 camions par semaine. Une rencontre entre Mr Le Maire, Mr LE GALL (TDI) et la SATESE aura lieu ce vendredi pour préparer une éventuelle convention de services. A noter, qu'en cas d'accord, une installation particulière devra être réalisée pour faire passer l'effluent du bassin de stockage au bassin de traitement.

### \* Questions diverses :

- Recrutement mairie : Mr Le Maire informe l'assemblée qu'en commun accord avec Mr Le Maire d'Hémonstoir, le recrutement de Marie JULÉ n'ayant pas donné satisfaction, il a été mis un terme à notre engagement à la fin de la période d'essai. Dans l'immédiat, le service missions temporaires du centre de gestion nous met à disposition Morgane JUMEL.

- Numérotations habitations lotissement les Terrasses de la Chouette Chevêche élaborées par la Poste

- Promotion des terrains : Mr Le Maire informe l'assemblée délibérante que des panneaux publicitaires avec une vue aérienne du bourg vont être réalisés. Il est également souligner qu'un effort particulier doit être apporté à l'aspect visuel du lotissement : entrée du lotissement, voirie, noues ...

- Régularisation d'un droit de passage sur propriété communale (caserne pompiers)

Mr Le Maire propose d'enregistrer le droit de passage à Mr BOSCHER Rémy pour accéder à sa propriété par la parcelle communale cadastrée AB N°130. Accord à l'unanimité.

- Point sur les TAP

Notre projet pour la rentrée 2017/2018 consiste à rassembler les activités sur une demi-journée.

Cette nouvelle disposition est motivée par le constat qu'en dépit de la qualité reconnue des animations réparties sur 2 ou 3 jours, les enfants sont toujours aussi turbulents l'après-midi. Par ailleurs, cette organisation à venir générera une économie estimée à 9 000 €

D'autre part, l'école Ste Thérèse vient de nous informer que, les parents préférant la semaine à 4 jours, elle pourrait se retirer du dispositif dès la rentrée. C'est ainsi que, l'évaluation de la réforme au niveau national rejoignant la nôtre (Cf ci-dessus), nous devons en tirer les conséquences dès que les nouvelles règles seront connues. Nous pourrions ainsi être amenés à supprimer les TAP. 1 abstention concernant cette idée.

- Escalibur, local commercial : vu l'état du bâtiment et les conditions de travail dans lesquelles elle opère, Mme PATASSE sollicite dans un courrier lu en séance, une nouvelle baisse de son loyer jusqu'au début des travaux du bâtiment.

Le loyer actuel est de 189,50 € Sur proposition de Mr Le Maire, par 12 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal, décide de fixer le mensuel à 50 € avec effet au 01/01/2017.